

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JUILLET 2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juillet 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 4,6% provenant de :

- L'augmentation de 23,7% des impôts directs (+1.959 MDH) suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+1.193 MDH), de 14,4% de la taxe professionnelle (+373 MDH), de 6,4% de la taxe de services communaux (+194 MDH), de 14,6% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+170 MDH) et de 10,5% de la taxe d'habitation (+29 MDH);
- La baisse de 7,1% des impôts indirects (-868 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-850 MDH);
- L'augmentation de 1,5% des recettes non fiscales (+72 MDH), provenant notamment de la hausse de 22,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+131 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 46,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,4% en raison de la hausse de 4,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,9% des dépenses de personnel et de 0,7% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 5,7 MMDH à fin juillet 2022 à 7,7 MMDH à fin juillet 2023, soit une hausse de 34,3%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin juillet 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 12,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 934 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 6,5 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 1.148 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 5,3 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin juillet 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (5,3 MMDH) et des années antérieures ont été de 51,4 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juillet 2022	Prévisions 2023	Juillet 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	25 134	47 789	26 297	55%	4,6%
1.1- Recettes fiscales :	20 432	39 528	21 523	54%	5,3%
<i>Impôts directs</i>	8 258	22 936	10 217	45%	23,7%
<i>Impôts indirects</i>	12 174	16 592	11 306	68%	-7,1%
1.2- Recettes non fiscales :	4 702	8 261	4 774	58%	1,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	561	825	466	56%	-16,9%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	573	1 590	704	44%	22,9%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 409	3 103	2 276	73%	-5,5%
<i>Autres recettes</i>	1 159	2 743	1 328	48%	14,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	14 030	32 824	14 231	43%	1,4%
2.1- Biens et services :	13 174	31 764	13 381	42%	1,6%
<i>Personnel</i>	6 865	13 431	6 801	51%	-0,9%
<i>Autres biens et services</i>	6 309	18 333	6 580	36%	4,3%
2.2-Intérêts de la dette	856	1 060	850	80%	-0,7%
3- SOLDE ORDINAIRE	11 104	14 965	12 066		
4- INVESTISSEMENT²	5 712	44 845	7 674	17%	34,3%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	1 148	-3 479	934		
7- EXCEDENT³	6 540	-33 383	5 326		
8- FINANCEMENT² :	-6 540	33 383	-5 326		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 169	2	1 184		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 649	-2 413	-1 774		
<i>Variation de l'excédent</i>	-6 060	35 794	-4 736		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juillet 2022	Prévisions 2023	Juillet 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	20 432	39 528	21 523	54%	5,3%
IMPÔTS DIRECTS	8 258	22 936	10 217	45%	23,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 040	8 767	3 234	37%	6,4%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 585	7 494	2 958	39%	14,4%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	277	909	306	34%	10,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 163	2 325	1 333	57%	14,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	636	1 761	1 445	82%	127,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	557	1 680	941	56%	68,9%
IMPÔTS INDIRECTS	12 174	16 592	11 306	68%	-7,1%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	10 634	12 827	9 784	76%	-8,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	239	450	0	0%	-100,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	374	963	441	46%	17,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	107	259	123	47%	15,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	84	501	139	28%	65,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	114	180	109	61%	-4,4%
<i>Taxe de séjour</i>	53	347	134	39%	152,8%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	155	234	168	72%	8,4%
<i>Autres impôts indirects</i>	414	831	408	49%	-1,4%
RECETTES NON FISCALES	4 702	8 261	4 774	58%	1,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	561	825	466	56%	-16,9%
<i>Redevance OTDP communal</i>	573	1 590	704	44%	22,9%
<i>Fonds de concours</i>	626	286	589	206%	-5,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	358	1 050	339	32%	-5,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	277	306	379	124%	36,8%
<i>Subventions</i>	1 783	2 817	1 687	60%	-5,4%
<i>Recettes diverses</i>	524	1 387	610	44%	16,4%
TOTAL DES RECETTES	25 134	47 789	26 297	55%	4,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	4 906	1 682	19 709	26 297
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	350	207	4 796	5 353
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	221	154	2 613	2 988
<i>Produits des services</i>	0	2	618	620
<i>Produits des biens</i>	129	51	1 565	1 745
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	160	0	6 338	6 498
Taxe de services communaux	160	0	3 074	3 234
Taxe professionnelle	0	0	2 958	2 958
Taxe d'habitation	0	0	306	306
1.3- Ressources transférées :	4 396	1 475	8 575	14 446
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 396	8 388	9 784
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 386	0	0	2 386
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 010	79	187	2 276
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 120	902	12 209	14 231
2.1- Biens et services :	749	869	11 763	13 381
<i>Personnel</i>	134	646	6 021	6 801
<i>Autres biens et services</i>	615	223	5 742	6 580
2.2-Intérêts de la dette	371	33	446	850
3- SOLDE ORDINAIRE	3 786	780	7 500	12 066
4- INVESTISSEMENT	5 250	699	1 725	7 674
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	17	109	808	934
7- EXCEDENT	-1 447	190	6 583	5 326
8- FINANCEMENT :	1 447	-190	-6 583	-5 326
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 009	84	91	1 184
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-572	-79	-1 123	-1 774
<i>Variation de l'excédent</i>	1 010	-195	-5 551	-4 736

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin juillet 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 4,6% et des dépenses ordinaires de 1,4%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 12,1 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 7,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 934 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 5,3 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 26,3 MMDH en augmentation de 4,6% par rapport à fin juillet 2022. Ceci s'explique par la hausse de 10,1% des recettes gérées par l'Etat et de 12,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 0,2% des recettes transférées.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	14 475	19 821	14 446	-0,2%
Gérées par l'Etat	5 902	17 170	6 498	10,1%
Gérées par les collectivités	4 757	10 798	5 353	12,5%
TOTAL	25 134	47 789	26 297	4,6%

1.1-RECETTES FISCALES

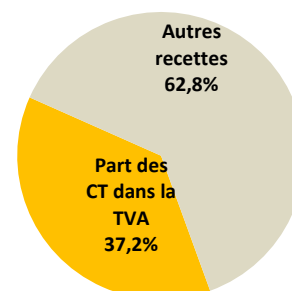
Les recettes fiscales ont atteint 21,5 MMDH, en augmentation de 5,3% par rapport à leur niveau à fin juillet 2022, suite à la hausse de 23,7% des impôts directs et à la baisse de 0,2% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 14,4 MMDH à fin juillet 2023 contre 14,5 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 0,2%. Ceci résulte de la diminution de 8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-850 MDH) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-239 MDH), conjuguée à l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+1.193 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 37,2% de leur part dans le produit de la TVA.

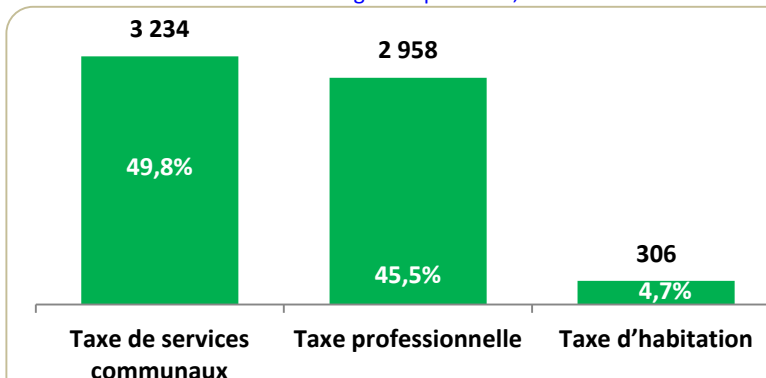
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin juillet 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.498 MDH contre 5.902 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 10,1%, provenant de la hausse de 14,4% de la taxe professionnelle (+373 MDH), de 6,4% de la taxe de services communaux (+194 MDH) et de 10,5% de la taxe d'habitation (+29 MDH).

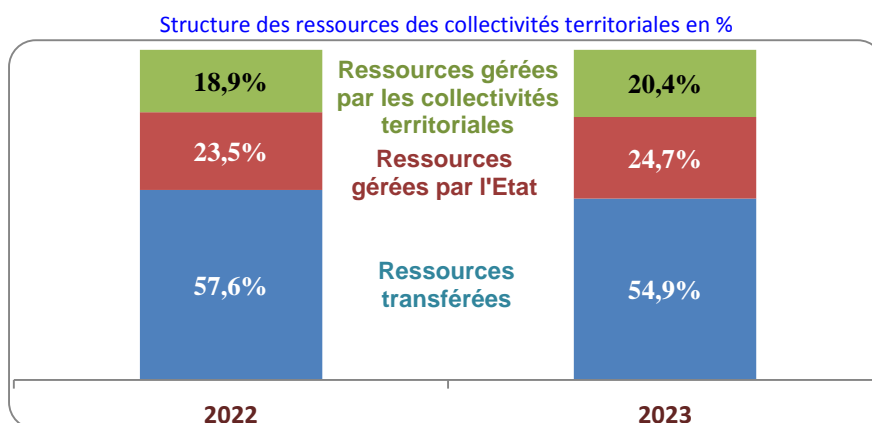
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 5.353 MDH à fin juillet 2023 contre 4.757 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 12,5%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.333 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (704 MDH), des recettes domaniales (466 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (441 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin juillet 2022 et fin juillet 2023, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



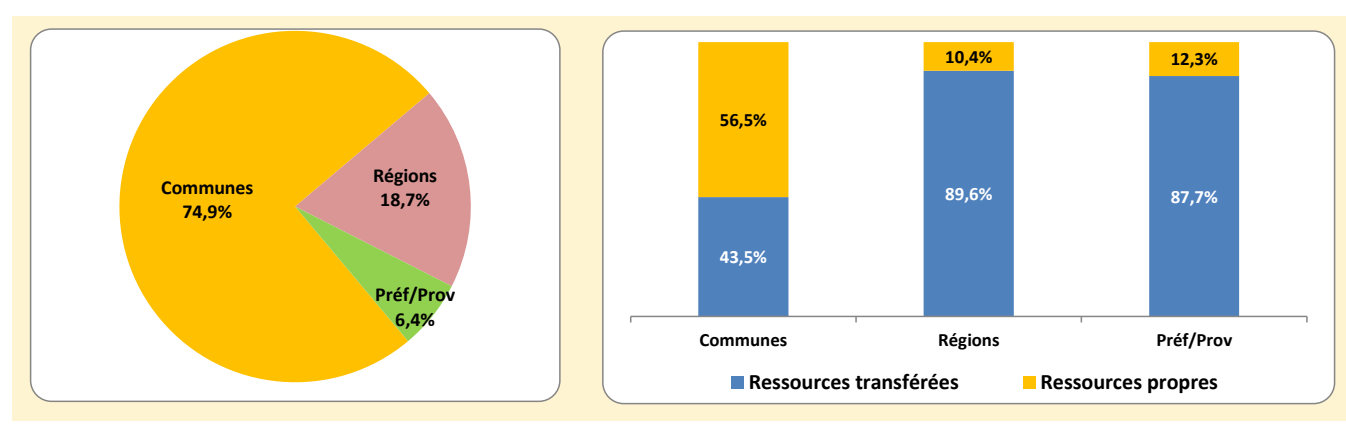
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 4,8 MMDH, en hausse de 1,5% par rapport à leur niveau à fin juillet 2022, en raison principalement de l'augmentation de 22,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+131 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 19,7 MMDH et représentent 74,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin juillet 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 43,5% des recettes des communes contre 87,7% pour les préfectures et provinces et 89,6% pour les régions.

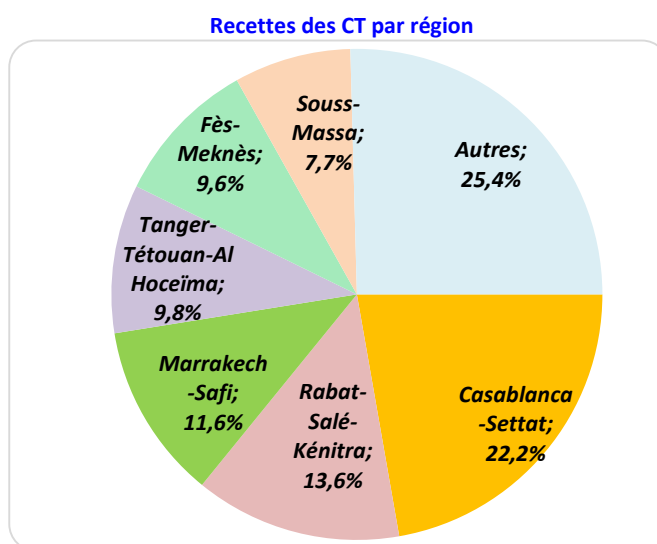


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,6% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5.848 MDH) représentent 22,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 435	2 912	1 501	5 848
Rabat-Salé-Kénitra	690	1 135	1 758	3 583
Marrakech-Safi	751	612	1 688	3 050
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	584	557	1 433	2 574
Fès-Meknès	497	381	1 651	2 529
Souss-Massa	440	418	1 168	2 026
L'oriental	313	226	1 302	1 841
Béni Mellal-Khénifra	271	184	1 141	1 596
Drâa-Tafilalet	137	56	953	1 146
Laâyoune-Sakia El Hamra	148	0	905	1 054
Guelmim-Oued Noun	63	16	546	626
Dakhla-Oued Ed Dahab	22	0	402	424
TOTAL	5 353	6 498	14 446	26 297

2- DEPENSES

A fin juillet 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 23,7 MMDH, en hausse de 10,7% par rapport à leur niveau à fin juillet 2022. Elles se composent à hauteur de 60,1% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin juillet 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 14,2 MMDH, soit une augmentation de 1,4% en raison de la hausse de 4,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,9% des dépenses de personnel et de 0,7% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	6 865	13 431	6 801	51%	-0,9%
Autres biens et services	6 309	18 333	6 580	36%	4,3%
Intérêts dette	856	1 060	850	80%	-0,7%
TOTAL	14 030	32 824	14 231	43%	1,4%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin juillet 2023 ont atteint 6.801 MDH contre 6.865 MDH à fin juillet 2022, soit une baisse de 0,9% (-64 MDH). Les salaires représentent 47,8% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 69,5% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 6.580 MDH à fin juillet 2023 contre 6.309 MDH un an auparavant, en hausse de 4,3% (+271 MDH). Elles sont constituées pour 57% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 850 MDH à fin juillet 2023 contre 856 MDH un an auparavant, en baisse de 0,7%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin juillet 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 12,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 11,1 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 7,6 MMDH à fin juillet 2023 contre 5,7 MMDH à fin juillet 2022, soit une augmentation de 34,3% (+1.962 MDH).

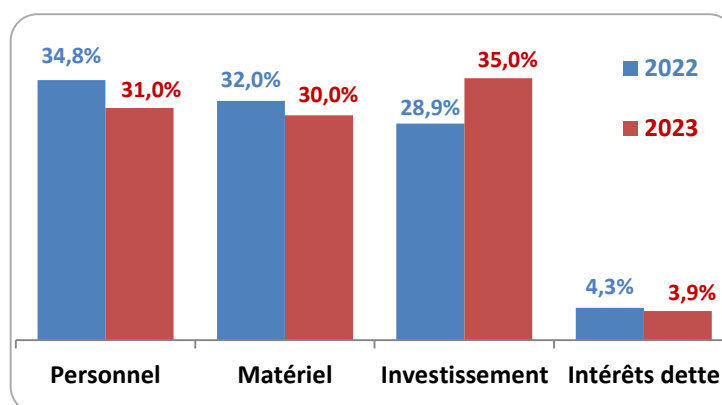
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.668 MDH) et des émissions au titre des programmes nationaux (+503 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (2.770 MDH contre 1.187 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 193	11 828	1 059	9%	-11,2%
Projets intégrés ⁶	1 166	8 793	925	11%	-20,7%
Acquisitions immobilières	357	7 093	420	6%	17,6%
Acquisitions mobilières ⁷	175	1 936	278	14%	58,9%
Programmes nationaux ⁸	1 590	8 744	2 093	24%	31,6%
Subventions	1 231	6 451	2 899	45%	135,5%
TOTAL	5 712	44 845	7 674	17%	34,3%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin juillet 2022 et fin juillet 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

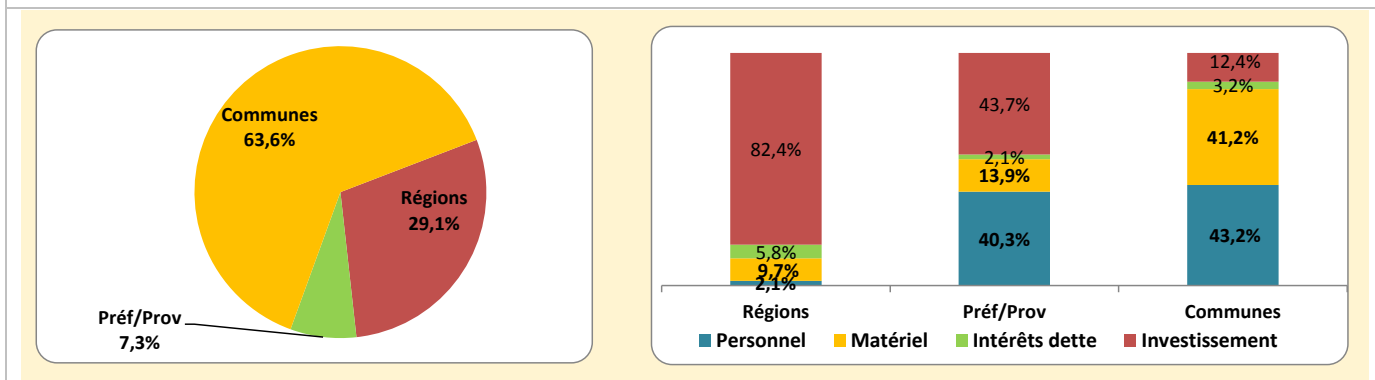
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 13,9 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 63,6% à fin juillet 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin juillet 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (43,2%) et des préfectures et provinces (40,3%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,4% des dépenses d'investissement, de 9,7% des dépenses de matériel, de 5,8% des charges en intérêts de la dette, et de 2,1% des dépenses de personnel.

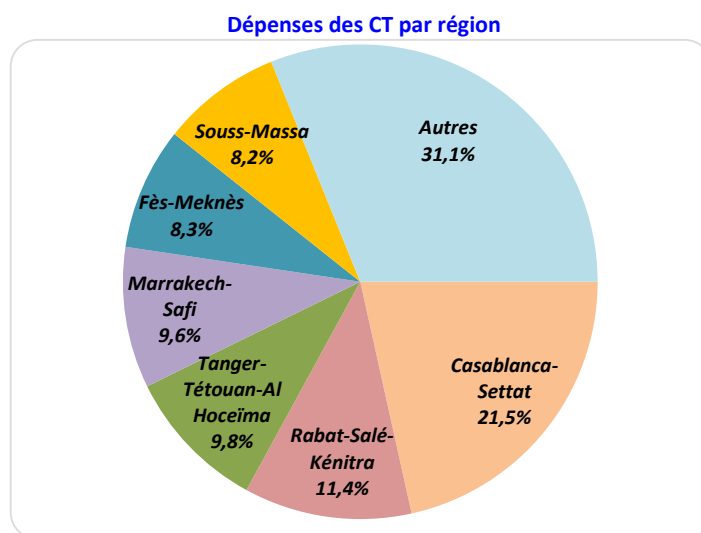


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 68,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (4.716 MDH) représentent 21,5% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 306	1 544	194	1 672	4 716
Rabat-Salé-Kénitra	927	905	88	583	2 503
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	616	835	61	631	2 143
Marrakech-Safi	737	751	36	582	2 106
Fès-Meknès	794	610	74	348	1 826
Souss-Massa	495	383	100	816	1 794
L'oriental	628	432	79	579	1 718
Drâa-Tafilalet	275	185	20	1 131	1 611
Béni Mellal-Khénifra	456	337	65	541	1 399
Laâyoune-Sakia El Hamra	328	357	83	288	1 056
Guelmim-Oued Noun	159	118	9	328	614
Dakhla-Oued Ed Dahab	80	123	41	175	419
TOTAL	6 801	6 580	850	7 674	21 905

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin juillet 2023 un solde nul et un solde positif de 934 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 1.148 MDH pour les comptes spéciaux à fin juillet 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,3 MMDH à fin juillet 2023 contre un excédent global de 6,5 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin juillet 2023, soit 5,3 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin juillet 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.184 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.774 MDH et la reconstitution des excédents pour 4,7 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin juillet 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 51,4 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (5,3 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 57,2% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin juillet 2023

